

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre , le vingt huit mars, le Conseil Municipal, convoqué le 22 mars s'est réuni à la communauté de communes de Chablis, 2 rue du Serein, en raison des travaux de la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

Etaient présents :M. Damien HURE–Monsieur David GRAILLOT, Mme Isabelle BOUDVILLAIN, Mme Carole BREDECHE, Jeremy ELLEVIN

Absent (es) excusé (es) : Monsieur Romain CAMUSET, pouvoir à Isabelle BOUDVILLAIN, Florence BRAUX

Mme Hélène GICLAT, secrétaire de mairie assistait à la séance.

Secrétaire de séance : Isabelle BOUDVILLAIN

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15.02.2024
- 2) Vote du compte de gestion 2023
- 3) Vote du compte administratif 2023
- 4) affectation résultat
- 5) Vote des taxes
- 6) Attribution subventions
- 7) Vote du budget 2024 et fongibilité des crédits
- 8) Affaires diverses

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 15.02.2024

Le compte rendu du 15/02 est approuvé à l'unanimité .

2ème point de l'ordre du jour : Vote du compte de gestion 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion 2023 de la commune, dressé par le receveur municipal, ci-joint en annexe.

Ce point fait l'objet de la délibération : 2024_28_03_01

3ème point de l'ordre du jour : Vote du compte administratif 2023

Damien Huré, conseiller, présente le compte administratif 2023,

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	158 545.24	239 808.98	81 263.74
INVESTISSEMENT	132 611.47	116 336.76	-16 274.71

Monsieur le Maire quitte la séance, **le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité**, le compte administratif qui correspond au compte de gestion du percepteur de Chablis avec 111277.00€ de restes à réaliser en dépense d'investissement au compte 21311 pour la rénovation de la mairie.

Ce point fait l'objet de la délibération : 2024_28_03_02

4ème point de l'ordre du jour : Affectation de résultat

TRESORERIE DE CHABLIS
10 Bd FERRIERES
89800 CHABLIS

COLLECTIVITE : BC31500 PREHY

AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Recettes	116 336,76	Recettes	239 808,98
Dépenses	132 611,47	Dépenses	158 545,24
Résultat de l'exercice	-16 274,71	Résultat de l'exercice	81 263,74
résultat antérieur reporté	14 103,68	résultat antérieur reporté	370 941,75
RESULTAT CUMULE (001)	-2 171,03	RESULTAT CUMULE (b)	452 205,49
RAR Dépenses	111 277,00	Résultat à affecter au 1068	113 448,03
RAR Recettes	0,00		
Besoin de financement (a)	113 448,03	Résultat après affectation (002)	338 757,46
excédent de financement (a)			
Résultat cumulé d'ensemble (a+b)	338 757,46		

La section d'investissement présente un déficit de :
La section de fonctionnement présente un excédent de :
il faut prévoir l'émission d'un titre au 1068 d'un montant de :
votre excédent de fonctionnement à reprendre est de :

-2 171,03 *correspond au 001 budget n+1*
452 205,49
113 448,03 *correspond au 1068 budget n+1*
338 757,46 *correspond au 002 budget n+1*

Le comptable du Trésor

L'affectation du résultat 2023 de 338 757.46 euros en recette de fonctionnement et l'affectation de 113448.03 au 1068, pour couvrir le besoin de la section investissement et les RAR, sont approuvés à l'unanimité.

Ce point fait l'objet de la délibération : 2024_28_03_03

5ème point de l'ordre du jour : Vote des taxes

Monsieur le Maire explique que cette année, la taxe d'habitation, pour les résidences secondaires et logements vacants, doit être votée également,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **GARDE LES TAUX A L'IDENTIQUE** pour l'année 2024

Taxe foncière sur le non bâti	28.24 %
Taxe foncière sur le bâti	34.93 %
Taxe d'habitation	7.98%

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document administratif en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259.

Ce point fait l'objet de la délibération : 2024_28_03_04

6ème point de l'ordre du jour : Vote des subventions

La subvention suivante est attribuée :

- Ecole Maternelle de Chablis : 20 euros par enfant scolarisé. Ils sont 3 en 2024 ce qui fait une subvention de 60 euros.

Ce point fait l'objet de la délibération : 2024_28_03_05

7ème point de l'ordre du jour : Vote du budget 2024 et fongibilité des crédits

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	520 957.46 €	520 957.46 €
Investissement	530 345.06€	530 345.06€

Vu le projet de budget primitif principal 2024 présenté par Monsieur Damien HURE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif principal 2024, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement
- Équilibré en investissement à 530 345.06 € et en fonctionnement à 520 957.46€

La rénovation de la mairie et de sa cour est le principal projet pour 2024. L'enfouissement des réseaux ainsi que l'aménagement du carrefour route de Vaucharmes sont également prévus.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections

(article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, en prévision de la préparation du budget 2023, à l'unanimité :

- **Accepte le mouvement de crédits de chapitre à chapitre** par le Maire dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget 2024.

Ce point fait l'objet de la délibération : 2024_28_03_06

8ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses

Point travaux : les travaux se poursuivent, la commune espère qu'ils seront terminés pour les élections européennes du 09/06

Le Maire
Marc SCHALLER

La secrétaire de séance
Isabelle BOUDVILLAIN

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2024

NUMERO	OBJET
2024_28_03_01	VOTE DU CG
2024_28_03_02	VOTE DU CA
2024_28_03_03	AFFECTATION DE RESULTAT
2024_28_03_04	VOTE DES TAXES
2024_28_03_05	VOTE DES SUBVENTIONS
2024_28_03_06	VOTE DU BUDGET et FONGIBILITE CREDITS